# TD 3 — Étude de cas : pratique et éthique

## Cas A – Une bibliographie à la chaîne (scénario fictif, faits réels)

**Scénario.** Léa, doctorante, prépare l'état de l'art de sa thèse sur la gestion du trait de côte. Pressée, elle demande à un assistant « une bibliographie de 20 références » et les recopie dans sa thèse sans les rechercher une à une.

**Faits.** Deux études mesurent le phénomène des références inventées :

- Walters et Wilder (2023) : avec GPT-4, 18 % des références étaient inventées (55 % avec GPT-3.5) ;
- Linardon et al. (2025) : avec GPT-4o, environ 20 % des références étaient inventées, et 45 % des références réelles contenaient des erreurs ; le risque est plus élevé sur les sujets peu documentés.

**Questions propres au cas.** Quelles références Léa aurait-elle dû vérifier en priorité ? Qui est responsable d'une référence inventée dans une thèse ? Faut-il déclarer l'usage de l'assistant, et comment ?

**Sources.** Walters et Wilder (2023), *Scientific Reports*, 13, 14045, doi:10.1038/s41598-023-41032-5 (voir dans l'espace de partage). Linardon et al. (2025), *JMIR Mental Health*, 12, e80371, doi:10.2196/80371 ; texte intégral : PubMed Central.

Consignes, repères et exercices : voir la fiche du TD 3. Le règlement (UE) 2024/1689 (article 50) est consultable sur EUR-Lex.

Ce document est distribué selon les termes de la licence **Creative Commons BY-ND 4.0**. Vous pouvez trouver le texte de la licence à l'adresse suivante : https://creativecommons.org/licenses/by-nd/4.0/

Il utilise la police **Atkinson Hyperlegible Next** (Braille Institute of America, Inc.) afin d'améliorer la lisibilité.



ASSISTÉ PAR L'IA